

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 702

présenté par

M. Mendes, M. Matras, Mme Mirallès, M. Raphan, M. Person, Mme Charrière, Mme Toutut-Picard, M. Paluszkiewicz, Mme Vanceunebrock, Mme Bureau-Bonnard et Mme Brugnera

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 34, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.